

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Bois (Box) BELB 17 9740 Bois d'Haing  
 PROPRIETAIRE (nom-prénom) : [REDACTED]  
 Adresse : [REDACTED]  
 DEMANDEUR : [REDACTED]  
 Adresse : [REDACTED]  
 INSTALLATEUR : [REDACTED]  
 Adresse : [REDACTED]  
 TVA  CI : 592-0819218-37



SOCOTEC BELGIUM ASBL



Date de contrôle : 06/05/19 Agent visiteur : GODART Nom du GRD : CHAS Code EAN : N.C  
 Compteur n° : 2306182 Index\* {HP} (kWh) : 018346 Index\* {HC} (kWh) :

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BT ET TBT

Type de locaux :  unité d'habitation  unité de travail domestique  parties communes d'un ensemble résidentiel  
 Type d'installation :  nouvelle  modification  extension  existante ( avant  après 1.10.81)  
 Type de contrôle :  examen de conformité RGIE art.270  visite de contrôle périodique RGIE art.271  visite de contrôle avant renforcement de puissance RGIE art.276  visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation RGIE art. 276bis  examen de conformité d'une installation photovoltaïque (RGIE art. 270)  
 - Dérogations appliquées : RGIE  art. 271 bis  art. 278  
 - Procédure interne : check- list-INS-  E-10  E-11  E12  
 Tension nominale de l'installation (A.C) :  1N400V  2X230V  3X230V  3N400V  Autre :  
 Protection du branchement : In 3-40 A  présente  selon devis GRD  I<sub>max</sub> autorisé pour la validité du présent rapport  
 Câble d'alimentation tableau principal : section 4 x 10 mm<sup>2</sup>, type XVB, Inter sec général :  int. différentiel  autre :  
 Type prise de terre :  boucle à fond de fouille  piquet(s) : nbre 1  
 Mesures : R<sub>A</sub> = 26,2 Ω ; R<sub>iso tot</sub> = 0,56 MΩ (appareils de mesure utilisés : appareils dont l'agent est titulaire)  
 Description de l'installation visitée :

Protection contre les contacts indirects										
Différentiel(s)	I <sub>n</sub> (A)	I <sub>cc</sub> (kA)	I <sub>Δ</sub> (A)	Circuit(s) protégé(s)	Type	I <sub>n</sub> (A)	I <sub>cc</sub> (kA)	I <sub>Δ</sub> (A)	Circuit(s) protégé(s)	Type
		<u>40</u>	<u>3</u>	<u>0,3</u>	<u>Tous</u>	<input type="checkbox"/> AC <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B	<u>40</u>	<u>3</u>	<u>0,03</u>	<u>Tous</u>
Nombre de tableaux : <u>1</u> Nombre de circuits terminaux : <u>10</u> détail <input checked="" type="checkbox"/> voir plans et schéma(s) en annexe <input type="checkbox"/> voir croquis en annexe (RGIE art 276bis)										

Résultats du contrôle	
DDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Le différentiel général : <input type="checkbox"/> était plombé. <input type="checkbox"/> n'a pu être plombé. <input checked="" type="checkbox"/> a été plombé. <input type="checkbox"/> n'est pas plombable. <input type="checkbox"/> est absent	
Contrôle du fonctionnement des DDR par leur bouton test <input checked="" type="checkbox"/> via un courant de défaut (art. 271)	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Protections contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Correspondance et conformité des plans et schémas <input checked="" type="checkbox"/> ceux-ci ont été visés et signés pour approbation	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Etat du matériel électrique fixe ou à poste fixe et mobile si d'application <input type="checkbox"/> récepteurs non placés (points lumineux ; appareils fixes)	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Matériel installé correspond aux facteurs d'influences externes présents <input type="checkbox"/> récepteurs non placés (points lumineux ; appareils fixes)	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires <input type="checkbox"/> en attente à connecter lors du placement des équipements	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO

Référence rapport précédent : date de visite : O.A :

INFRACTIONS (voir code au verso)  Néant : JANEXSS

REMARQUES  Néant :

NOTE : l'installation ne comporte pas de circuit M.A.L.

CONCLUSION : (Information générales au verso)  
 L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE. Le prochain contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur  
 L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.  
 Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme  au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de la signature de l'acte de vente  au terme du délai d'un an prenant cour le jour de la visite  avant la mise en usage  avant le :

Nom et signature de l'agent visiteur Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL : GODART Gregory  
 Nom et signature du demandeur pour réception : [Signature]  
 Visa du distributeur :